

FOIRE AUX QUESTIONS

1. Quelle est la procédure pour intégrer la classe de seconde ?

- a- En fin de 3^{ème} vous allez formuler des vœux d'affectation
- b- Cette procédure est traitée par le collège d'origine soit par l'application Affelnet soit à l'aide d'une fiche dialogue. Vous recevez ensuite le 30 juin une confirmation d'affectation par le collège.

** A savoir : votre commune dépend d'un lycée de secteur, une dérogation peut être demandé si vous souhaitez un autre établissement. Dans ce cas, il faudra constituer un dossier (à retirer auprès du collège) qui sera examiné par une commission académique.
- c- Après avoir reçu la confirmation d'affectation de votre enfant au lycée vous pouvez procéder à l'inscription. Les modalités sont renseignées sur notre site internet rubrique inscription

2. Le lycée Simone Veil est-il mon lycée de secteur ?

Vous pouvez accéder à la liste de nos communes de secteur sur notre site rubrique Informations pratiques ou en suivant ce lien :

<https://lycee-simone-veil-liffre.ac-rennes.fr/spip.php?article433>

3. Faut-il choisir une option ?

Les options ne sont pas OBLIGATOIRES.

Il faut remplir le moment venu(après les résultats d'affectation) un dossier de candidature téléchargeable sur notre site internet rubrique inscription puis dossier de candidature. (Le nombre d'élèves est contingenté) Il est ensuite à retourner au lycée pour la date indiquer sur le dossier.

Il passera ensuite en commission et vous recevrez à l'adresse renseignée une notification d'admission ou de refus.

4. Comment procède-t-on à l'inscription ?

2 cas de figures se présentent :

a) Pour les collèges publics :

Le collège d'origine utilise l'application Téléservice inscription (accessible à partir du compte Toutatice) : L'inscription au lycée se fera via cette application, fin juin.

Vous pourrez renseigner vos coordonnées ou les corriger éventuellement.

Vous devrez éditez quelques pièces qui seront disponibles sur l'application (et également sur notre site rubrique inscription)

- La Fiche gestion avec un RIB

- La Fiche MDL
- Eventuellement la fiche infirmerie (pour des élèves ayant des soucis de santé à nous communiquer).

Ces documents seront à nous retourner au lycée pour le 3 juillet au plus tard soit à l'accueil ou dans la boîte aux lettres devant le lycée. *

b) Pour les collèges privés :

Il convient de récupérer un dossier papier au secrétariat du lycée, dès le mois de février et il devra être déposé au lycée soit à l'accueil soit dans la boîte aux lettres au plus tard le 5 juillet.

*

*Les familles qui ne pourraient pas se déplacer peuvent envoyer les documents à l'adresse postale de l'établissement : Lycée Simone – 1 avenue de l'Europe CS54218 35342 Liffré Cedex